

## CONSENTEMENT EN VUE D'UN EXAMEN A FINALITE MEDICALE DES **CARACTERISTIQUES GENETIQUES CHEZ UNE PERSONNE**

Consentement rédigé par les services de Génétique des HCL

Article 16-11 du Code civil et articles L 1131-1 et L 1131-3 DU Code de la Santé Publique, modifiés selon la Loi de Bioéthique n° 2004-800 du 6 août 2004. Décret n° 2013-527 du 20 juin 2013 relatif aux conditions de mise en œuvre de l'information de la parentèle dans le cadre d'un examen des caractéristiques génétiques à finalité médicale.

Je/ nous soussigné(e/s)
□ personne majeure
□ parent(s) ou tuteur(s)/curateur(s) de : Nom
☐ Reconnais(sons) avoir été informé(e/s) par le Docteur
de la finalité, des limites et du degré de fiabilité du test génétique proposé ainsi que des conséquences familiales du résultat de cet examen.
☐ J'ai / nous avons également été informé(e/s) qu'en cas d'identification d'une anomalie génétique
$\square$ chez moi-même $\square$ chez mon/notre enfant $\square$ chez la personne susnommée,
je serai / nous serons tenus d'informer les membres de ma/notre famille qui ont un risque d'être porteurs de cette anomalie et de la transmettre à leur descendance et qui pourraient bénéficier d'une prévention et/ou d'une prise en charge. J'ai / nous avons été informé (e/s) des conséquences d'un éventuel refus de transmettre cette information. Cette information pourra, si je refuse / nous refusons de la transmettre moi / nous-même, être transmise par le médecin prescripteur dans les conditions fixées par la loi.
Cette analyse concerne le diagnostic de
Elle se fera par des praticiens agréés dans un laboratoire agréé à cet effet. Les résultats de cette analyse me/nous seront transmis et expliqués par le médecin qui me l'a prescrite.
J'autorise / nous autorisons la conservation d'ADN, de lymphocytes ou de fibroblastes dans une biothèque,
$\square$ à des fins médicales diagnostiques $\square$ à des fins de recherche, de façon anonymisée
On m'a/nous a expliqué que ces analyses peuvent révéler d'autres affections que celles recherchées. Si je/nous le souhaite/souhaitons, ces informations me/nous seront transmises si elles comportent un bénéfice direct en l'état actuel de nos connaissances, c'est-à-dire si elles apportent une possibilité de prévention et/ou de traitement.
☐ Je/nous souhaite/souhaitons en être informé(e/s) ☐ je/nous ne souhaitons pas en être informés
☐ Je/nous accepte/acceptons que les résultats soient, de façon anonyme, transmis à des bases de données nationales et internationales.
Fait àSignature
ATTESTATION DE CONSULTATION DE GENETIQUE
Je soussigné(e), Docteur, conseiller(e) en génétique (sous la
responsabilité du Dr
Atteste avoir apporté à la / aux personne(s) sus-nommée(s) les informations nécessaires à la compréhension de la nature et de la finalité de l'analyse, conformément aux articles R. 145-15-4 et R. 145-15-5 du code de la Santé Publique et aux conséquences
familiales éventuelles de cette étude, conformément au décret n° 2013-527 du 20 juin 2013.
Fait àSignature  et tampon du prescripteur

Nous vous rappelons que les données vous concernant peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont protégées par les dispositions de la loi « informatique et libertés » (Loi n°78-17 de janvier 1978, modifiée). Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification. Le médecin prescripteur doit conserver le résultat écrit, les doubles de la prescription et de l'attestation, et les comptes rendus d'analyses de biologie médicale commentés et signés (Art. R1131-5).

086821\_Septembre 2015 (version 2015)